

Attestation d'examen «CE» de la conception

N°3017/2/H2/2025/CCT/FREN/250404-0040/V01

En conformité avec la directive (UE) 2016/797 du 11 mai 2016 (et ses modifications ultérieures)

Évaluation selon le Document Technique de l'ERA, 000MRA1044 version 2.0 du 13 décembre 2022.

Objet de l'évaluation :	Constituant d'interopérabilité – Sous-système Radio Block Center générique version D7 Fiche de version sous-système 90000868.R01.FR rév 14.00
Demandeur :	Compagnie des Signaux 4 avenue du Canada - 91940 Les Ulis - France
Fabricant :	Compagnie des Signaux ZAC des portes de RIOM - 63200 RIOM – France
Exigences d'évaluation :	STI CCS 2006/679/CE modifiée par la décision 2010/79/CE STI CCS 2006/860/CE modifiée par la décision 2010/79/CE en combinaison avec les normes harmonisées, les normes volontaires (ou parties de celles-ci), d'autres règles européennes ou nationales autorisées par des STI et des solutions alternatives comme indiqué dans l'annexe au certificat (section 5.4).
Module appliqué :	H2 de la décision pertinente adoptée conformément à la directive.
Résultats d'évaluation :	L'objet de l'évaluation comme identifié ci-dessus a été démontré conforme aux exigences d'évaluation sous réserve des conditions et limites d'utilisation énumérées ci-dessous. Les résultats d'évaluation sont fournis en détail dans le rapport d'évaluation de la conformité section 4. Les exigences essentielles ont été évaluées comme étant satisfaites par la conformité avec les exigences de la STI pertinente seulement.
Conditions et limites d'utilisation :	Voir section 5.8 de l'annexe au certificat
Documentation d'accompagnement :	Annexe au certificat EC_8693_0017 version 1 du 27/01/2017 Rapport d'évaluation de la conformité NoBo EC_8693_0150 version 2 du 31/01/2017 Bilan de surveillance du certificat P01-250404-0040 version 1 du 28/07/2025 Cette documentation fait partie intégrante de ce certificat.
Validité :	Début : 28/07/2025 Fin : 27/07/2030 Ce certificat est valable pour l'objet d'évaluation mentionné ci-dessus et aussi longtemps que la conformité de l'objet de l'évaluation avec les exigences de certification est maintenue par le demandeur. Pendant la durée de validité de ce certificat, le demandeur peut effectuer la production/installation et l'inspection du produit final/installation de l'objet de l'évaluation. Cette durée de validité peut être prolongée sur la base d'une future mise à jour.
Date de délivrance :	Ce certificat suit le certificat N°2593/2/H2/2017/CCT/FR/8693/0016 éd. 1 28/07/2025

Délivré à Valenciennes par
La Directrice Générale



Élise GROSSEMY

